



## Que doit contenir mon devis

Les professionnels du bâtiment sont tenus d'établir un devis détaillé préalablement à l'exécution de travaux, ce devis est obligatoire, et gratuit dès que le montant est supérieur à 150€. Ce devis travaux est un document contractuel qui se doit de respecter certaines obligations administratives, voir ci-dessous :

### Les mentions administratives obligatoires qui devront y figurer :

- **Le(s) propriétaires** : **Nom(s) & prénom(s)**, adresse du client, Adresse précise du lieu de l'exécution des travaux
- **Entreprise (informations) :**
  - Nom, Raison sociale, Adresse, N° de téléphone, E-mail
    - Statut et forme juridique, SIRET ou SIREN, RC ou RM + n° du département d'immatriculation, Numéro individuel d'identification TVA...
    - *Assurance souscrite au titre de leur activité (garantie décennale), les coordonnées de l'assureur ou du garant, la couverture géographique du contrat ou de la garantie*
- **Devis (composition) :**
  - Date du devis (si réédité mise à jour), Validité de l'offre
  - Décompte détaillé, description et localisation des travaux, en quantités et en prix unitaires
  - **Valeur de la main d'œuvre** par postes (ex : isolation combles, isol plancher, menuiseries...) **et séparée du prix des produits fournis**
  - Somme globale à payer HT et TTC, en précisant les taux de TVA applicables
  - Modalités de paiement (montant de l'acompte ou pourcentage)
  - Modalités des réclamations et conditions du service après-vente (garantie notamment)
  - Mention RGE avec **numéro de qualification RGE**, « Qualibat, Qualipac, RGE EcoArtisan @ n°123456... »
  - **Indiquer si sous-traitance** : RGE (impératif), pour **quels travaux, quels montants**

TVA pour Locaux affectés à l'**habitation uniquement**, achevés depuis **+ de 2 ans**

- **5,5%** : Travaux de rénovation ou d'amélioration énergétique : matériel, pose, dépose, entretien et travaux induits (dus à l'amélioration énergétique, sauf d'ordre esthétique)
- **10%** : Travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement ou d'entretien
- **20%** : Autres travaux
- de transformation, d'aménagement ou d'entretien
- **20%** : Autres travaux



# Que doit contenir mon devis

## Mentions techniques obligatoires qui devront y figurer :

### La valeur de la pose des travaux énergétiques, doit être mise en évidence

#### → Isolation parois opaques : fiches BAR-EN-101, 105,102,103

**Postes concernés**, murs intérieurs, murs extérieurs, combles perdus, toiture sous rampants, toit terrasse, planchers.....

- Marque, référence, certification ACERMI ou similaire
- Matériau utilisé (laine de bois, ouate de ....)
- Épaisseur
- Surface traitée
- Coefficient de résistance thermique (R)
- Date de la 1ère visite chez le client, antérieure à la date du devis

#### → Remplacement des parois vitrées : fiche BAR-EN-104

**Préciser la nature des fenêtres existantes (ex simple vitrage)**

- Nombre de fenêtres, de portes-fenêtres et de portes d'entrée
- Matériaux, alu PVC bois
- Certification
- Coefficient de transmission thermique
  - Fenêtres  $UW \leq 1.3W/m^2$  et  $SW \geq 0.3$
  - Portes-fenêtres  $UW \leq 1.7W/m^2$  et  $SW \geq 0.36$ ,
  - Portes  $Ud \leq 1.7$  ou  $Ujn \leq 1.7$
  - Volets roulants intégrés  $R \geq 0.22$
  - Fenêtres de toit  $UW \leq 1.5W/m^2$  et  $SW \leq 0.36$

#### → Ventilation Mécanique : fiches BAR-TH-127,125

- Niveau sonore (en dB(A))
- Marque, référence (auto, hygro A ou B, Double Flux, VMI, VMR...)
- Puissance (W) ou consommation (W-th-c) basse consommation ou très basse consommation
- Diamètres bouches, leurs débit (m<sup>3</sup>/h)
- Longueur gaines (ml) isolées / non isolées
- Emplacement vmc/gaines : zone chauffée / zone non chauffée

#### → Equipement de programmation et de régulation :

- Sonde extérieure
- Thermostat programmable : classe de régulation  $\geq VI$
- Robinets thermostatiques : nbre, marque, référence.



## Que doit contenir mon devis

### Mentions techniques obligatoires qui devront y figurer

- fournir la fiche technique :

#### → Calorifugeage des installations de distribution de chaleur ou production eau chaude sanitaire

- Matériau utilisé, épaisseur, classe 3.
- Surface isolée ou mètres linéaires
- Coefficient de résistance thermique (R)

#### → Installation d'un poêle (bûches, pellets), insert à bois:

- **Marque - référence**
- **Certification** : Label flamme verte 7 étoiles ou équivalent
- Rendement énergétique + Émissions de monoxyde de carbone (mg/Nm<sup>3</sup>)
- Émissions de particules (mg/Nm<sup>3</sup>)

#### → Pompe à chaleur : air /eau, air/air, eau/eau, hybride : fiches BAR-TH-104, hybride BAR-TH-159

- **Si Coup de Pouce** : Modèle **chaudière déposée type d'énergie (charbon fioul gaz) autre qu'à condensation**
- **Marque – référence** le type (basse, moyenne ou haute température)
- **Certification**
- Puissance (Kw)
- Coefficient de performance (COP)
- Coefficient de performance saisonnier (SCOP)
- Efficacité énergétique saisonnière (**ETAS ≥ 111% HT et MT, ≥ 126% BT**)

**Attention : pas de CEE pour les PAC utilisées pour ECS seulement, ni pour les PAC associées à une autre chaudière HPE**

#### → Chaudières : biomasse, granules bois, micro-cogénération, gaz condensation, fuel : fiche BAR-TH-113

- **Si Coup de Pouce** : Modèle **chaudière déposée type d'énergie (charbon fioul gaz) autre qu'à condensation**
- **Marque, référence**
- **Certification : NF EN 303.5 (classe 5) ou label "Flamme verte"**
- Combustible,
- Puissance (KW)
- Micro-génération : Puissance de production électrique (KW)
- Classe régulation ≥ IV



## Que doit contenir mon devis

### → Ballons thermodynamiques :

- Modèle et Marque référence
- Certification
- Coefficient de performance (COP)
- Rendement énergétique
- Profil de soutirage

### → Capteurs solaire thermiques (SSC et CESI) : fiche BAR-TH-101

- Surface de capteur
- Type de pose
- Volume ballon
- Productivité supérieure ou égale à 600 W/m<sup>2</sup>
- SSC : Plancher chauffant m<sup>2</sup>, direct ou indirect

### → Capteurs solaire photovoltaïques :

- Puissance (Wc)
- Surface (M<sup>2</sup>)
- On Grid/Off Grid
- Type d'installation (stockage / groupe électrogène...)

### → Emetteur électrique a régulation électronique : fiche BAR-TH-158

- Modèle et Marque référence
- Certification
- Nombre
- Label NF électricité performance 3\*œil

★ Dans le cadre des accompagnements Rénov'occitanie-AREC, les CEE ne doivent pas être valorisés par l'entreprise et doivent contenir la mention : « Le Maître d'Ouvrage valorise les travaux dans le cadre du dispositif des CEE, aussi en tant qu'entreprise réalisant les travaux, je m'engage à ne pas valoriser ces travaux dans le cadre du dispositif des CEE. Par ailleurs, je m'engage à compléter et signer sous 15 jours les attestations sur l'honneur relatives au dispositif des CEE fournies par le Maître d'Ouvrage. Je m'engage à intégrer à la facture une annexe descriptive des équipements installés »

★ Au moment de commencer les travaux, le devis devra comporter la mention manuscrite « bon pour accord » être daté et signé de la main du client avant l'exécution des travaux.

★ Pour obtenir des aides financières, les factures devront correspondre aux devis présentés.

★ Possibilité de faire appel à un sous-traitant. Ce dernier devra alors être titulaire de la qualification RGE pour les travaux réalisés.